

soit chargée d'appliquer les règlements. Il a beau fonctionner le mieux du monde, aucune loi ne régit le travail du Conseil canadien du traitement des animaux. C'est justement le point que le député de Vancouver-Est voulait faire ressortir.

Le député de Lanark et Renfrew a parlé du bill C-150, qui ne traite, en fait, que des animaux familiers, et a ajouté que la portée de la mesure a été étendue. Le député aurait dû, plutôt, mentionner un autre bill, car alors ses propos auraient été plus à propos. Je veux parler du bill C-44, présenté au cours de cette session par l'un des collègues du député de ce côté-là de la Chambre, le député de Victoria (M. Groos). Voici ce que contient ce bill:

Loi prévoyant la protection des animaux vertébrés dont se servent, au cours d'expériences, d'essais, ou de cours de formation scientifiques et industriels, les bénéficiaires de subventions du gouvernement du Canada, les organismes du gouvernement du Canada, et les personnes qui fabriquent des produits pharmaceutiques ou biochimiques destinés à être vendus au gouvernement du Canada ou à l'un quelconque de ses organismes.

Voilà un bill strictement fédéral. Malheureusement, parce qu'il s'agit d'un bill soumis par un député qui n'a pas été chanceux lors du tirage au sort, il ne sera pas étudié au cours de la présente session. Mais je crois que le bill est très pertinent. C'est pourquoi je suis plus convaincue que jamais que nous ne devrions pas nous reposer sur nos lauriers tant que toute cette question n'aura pas été étudiée par un comité de la Chambre. Qu'il s'agisse du comité de l'agriculture ou de tout autre comité, peu importe pour le moment. Ce qui importe c'est de reconnaître la nécessité d'entreprendre une telle étude.

Le prédécesseur du premier ministre actuel a manifesté beaucoup d'intérêt à l'égard de l'établissement d'un tel comité. Quand j'ai demandé, au cours de la présente session, qu'un tel comité soit formé, le chef du gouvernement n'a formulé qu'une objection; le temps ne permettrait pas de s'occuper de la question vu les autres mesures législatives dont la Chambre devait faire l'étude. Je demande instamment que nous saisissons la première occasion d'établir un tel comité et assumions ainsi nos responsabilités quant à la protection des animaux du pays. Nous avons reconnu nos responsabilités à cet égard. Le moment est maintenant venu d'agir.

[Français]

M. Antonio Yanakis (Berthier): Monsieur l'Orateur, je voudrais, au début de mes remarques, féliciter l'honorable député de Vancouver-Est (M. Winch) d'appeler l'attention de la Chambre sur une question fort pertinente.

Je voudrais ajouter quelques mots à ce débat, car dans la circonscription que je représente, soit celle de Berthier, la population est essentiellement rurale et l'élevage et l'abattage des animaux occupent un grand nombre de personnes. Je me dois, à titre de représentant de cette circonscription, de veiller à ce que cette activité se poursuive de la façon la plus humaine possible.

Dans la circonscription de Berthier, on pratique la pisciculture pour fins d'ensemencement des lacs et aussi pour fins expérimentales. On y élève le vison pour fins commerciales, de même que les poulets, les porcs, les bovins et autres animaux destinés au marché.

Après avoir visité divers établissements, je suis heureux de constater qu'on emploie aujourd'hui des méthodes modernes et humaines qui contrastent étrangement avec les méthodes barbares qu'on utilisait autrefois et qui le sont encore trop souvent de nos jours, soit l'abattage à la massue, au couteau, à la hache ou encore celui qu'on a eu à déplorer récemment au cours de la période de chasse aux phoques.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. L'heure réservée à l'étude des affaires inscrites au nom des députés étant expirée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à huit heures.

[Traduction]

(La séance est suspendue à six heures.)

Reprise de la séance

La séance reprend à 8 heures.

QUESTIONS ORALES

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LE DIFFÉREND ENTRE LA FÉDÉRATION ET LES DÉBARDEURS

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail. Étant donné que nous sommes au 31 mars, le ministre peut-il nous dire ce qu'il a l'intention de faire demain en ce qui concerne la situation actuelle, non seulement dans le port de Montréal, mais aussi tout le long du fleuve Saint-Laurent?

L'hon. Bryce S. Mackasey (ministre du Travail): Il m'est impossible de prévoir ce que sera demain la situation dans le port de Montréal tant que je n'aurai pas reçu le rapport de la commission de conciliation, que je devrais recevoir d'ici minuit. Comme le savent les honorables députés, sept jours après la réception du rapport, il se pourrait que les syndicats se mettent en grève ou que le